RESEAU-CANOPE.FR
CANOPÉ
LE RÉSEAU DE CRÉATION
ET D'ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUES

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

fête de la Science .fr

Prochain rendez-vous pour la 24ème édition
de la Fête de la Science
du 7 au 11 octobre 2015

La fête de la Science mode d'emploi ! Pour participer à la Fête de la Science en tant que porteur de projet, c'est simple !

Pourquoi et comment participer à la Fête de la Science en tant que porteur de projet ?

- Pour bénéficier du label « Fête de la Science »
- Pour que votre projet apparaisse sur le site national de la Fête de la Science
- Pour recevoir du matériel de support de communication
- Pour demander une subvention

Critères d'éligibilité

L'appel à projets s'adresse à toutes les organisations, publiques, privées, associatives, du domaine de la science, de la recherche, de l'innovation, de la production industrielle et technique, de l'enseignement, de l'éducation, de la culture, des arts, des médias… ayant des statuts déposés.

L'expertise des dossiers sera effectuée par un comité régional de la Fête de la Science, composé de personnalités du monde de la recherche, de la culture et de l'éducation, mis en place par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Ce comité examinera et classera les projets notamment sur les critères suivants :

Le principe de co-construction : Implication de deux acteurs différents (une association avec une unité de recherche, une université avec une entreprise, 2 associations, 2 unités de recherche de la même institution ou de deux institutions différentes, …)

Le principe de gratuité : ne peuvent être labellisées "Fête de la Science", que les opérations gratuites et accessibles à tout public.

La teneur scientifique du projet présenté ; son lien avec la recherche, l'innovation, l'actualité scientifique et technique ; la pluridisciplinarité et la diversité des angles d'approche et des thèmes abordés ; la compétence reconnue de ses référents scientifiques, le nombre et la qualité des intervenants impliqués.

L'impartialité : lorsque les thèmes traités font l'objet de débats (énergie nucléaire, OGM, clonage…), les porteurs de projets sont invités à vérifier le caractère impartial et équilibré de l'information donnée au public.

La nature inédite ou originale du projet : la Fête de la Science doit être l'occasion d'un événement inédit, conçu pour la manifestation. Le seul accès gratuit à des lieux culturels habituellement payants ne suffit par pour une labellisation, un accueil ou une animation spécifique doivent être proposés.

La pertinence de la médiation proposée en regard des contenus scientifiques et des publics ciblés ; facilité d'accès à l'information, originalité, créativité, nouveauté, interactivité, proximité… permettant un accès aisé à la compréhension des thèmes abordés.

L'implication de partenaires soutenant le projet, dans sa composante scientifique, culturelle, territoriale, logistique et financière sera également un critère déterminant et sélectif. Seuls les projets mettant en œuvre des cofinancements seront éligibles.

Le respect de la charte graphique : chaque projet doit clairement afficher son appartenance à la manifestation nationale en incluant le logo de la Fête de la Science dans tout support de communication. Le matériel de communication national (affiches, banderoles,...) doit être bien visible pendant toute la durée de la manifestation.

La vente d'objets : toute vente ou promotion est interdite sur les lieux de la manifestation, à l'exception de celles de produits à caractère culturel ou éducatif dans le domaine des sciences et technologies (le porteur de projet devra au préalable obtenir l'accord de la coordination régionale).

Une attention particulière sera portée à la **communication** proposée en amont et en aval de l'événement en vue de concourir à la réussite et à la notoriété de la manifestation, qui doit pouvoir être relayée par les médias régionaux et nationaux.

Le Comité de Pilotage Régional, chargé d'étudier tous les projets, se réserve le droit de dé-labelliser une manifestation qui ne répondrait pas à l'ensemble des règles citées ci-dessus. Sans son aval, aucun projet ne peut être présenté au public au titre de la Fête de la Science.

Chaque porteur de projet bénéficiant d'une aide financière du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche s'engage à fournir un bilan de la manifestation : fréquentation, appréciation du public…

Conseils pratiques pour les porteurs de projets

- S'adresser à la coordination de sa région pour avoir des informations, les interlocuteurs scientifiques ressources, échanger sur les possibilités de partenariat et de financement.
- Demander à être identifié comme porteur de projet : un identifiant, un mot de passe, et le tour est joué...
- Saisir son projet sur le présent site web ; il sera successivement initialisé, soumis, retenu pour être au final labellisé ou supprimé... par le comité de pilotage.
- Respecter les calendriers pour la transmission de toutes les pièces et informations nécessaires à la labellisation des projets, à l'établissement des programmes pour le public et les médias et à la constitution des bilans...

Modalités d'inscription :

Nous vous invitons dès maintenant à faire part de votre intention de participation.
Les inscriptions en vue de labelliser les projets ainsi que la demande de subvention se feront en ligne. Vous trouverez ci-dessous la procédure à suivre.

- **Si vous êtes un nouveau porteur de projet :**

  1 - Se créer un compte sur l'atelier numérique : http://crdp-atelier.ac-clermont.fr/login/
  (Une confirmation arrive automatiquement par courriel)
  2 - Cliquer sur le lien du mail de confirmation
  3 - Cliquer sur "**Formulaire fiche projet FDS 2015**" dans l'espace Formulaires
  4- Cliquer sur Formulaire fiche projet

- **Si vous étiez porteur de projet pour la fête de la science 2011 /2012 et/ou 2013 et/ou 2014, vous possédez déjà un compte :**

  1 - Connectez-vous sur l'atelier numérique en utilisant votre nom d'utilisateur et mot de passe
  http://crdp-atelier.ac-clermont.fr/login/
  2 - Si vous avez oublié votre nom d'utilisateur et/ou votre mot de passe cliquez sur « Récupération de votre mot de passe »
  3 - Cliquer sur "**Formulaire fiche projet FDS 2015**" dans l'espace Formulaires
  4- Cliquer sur Formulaire fiche projet

Cette inscription nous permettra d'établir **une première liste** des porteurs de projet de cette nouvelle édition et de vous communiquer les dates et informations importantes.

A partir du mois de juin les inscriptions en ligne sur le site « Fête de la science » seront ouvertes, vous pourrez consulter toutes les explications, puis inscrire vos projets en cliquant dans la rubrique "Porteurs de projet" à droite de l'écran. : http://www.fetedelascience.fr

Après votre inscription en ligne, vous recevrez un mail d'accusé de réception de votre coordination départementale, vous informant si votre projet est PRE-VALIDE, ainsi qu'une adresse de connexion personnelle vous permettant d'y apporter des modifications.

ATTENTION : Il faudra VALIDER DEFINITIVEMENT votre projet avant le **27 MAI 2015.**

Aide financière :

Vous pouvez bénéficier d'une aide financière attribuée par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour votre projet sous forme de remboursement sur justificatif.

Les demandes de subvention des porteurs de projets se font exclusivement sur le Formulaire fiche projet FDS 2015. Pour que votre demande de subvention soit considérée, merci de bien remplir la partie réservée au budget sur la fiche projet.

Les attributions de subvention seront notifiées à la **mi- juillet 2015**.

Le matériel support de communication :

Nous mettons à votre disposition du matériel de support de communication pour permettre d'**afficher de manière visible l'appartenance de votre manifestation à la Fête de la Science**.

Deux types d'affiches seront mis à disposition des porteurs de projets qui en feront la demande **avant le 11 septembre 2015** : une affiche générale présentant la manifestation et une affiche personnalisable comportant un espace réservé en blanc. *(À confirmer selon la communication mise en œuvre par le national)*

Sur Internet, les pages régionales du site national présenteront le **programme complet** des actions de la Région Auvergne accessible dans son ensemble et par le biais d'un moteur de recherche multicritères.

Calendrier 2015 :

- **Pré-inscription** au Canopé 63 **avant le 27 mai 2015**
- Inscription sur le site national : début **juin 2015**
- Clôture des inscriptions sur le site national: le **21 septembre 2015**
- Validation des programmes : **début juillet 2015**
- Date limite de demande de subvention : le **19 juin 2015**
- Notification des attributions de subvention: **mi-juillet 2015**
- Date limite de demande d'affiches : **le 11 septembre 2015**